

		REGULIER		PONCTUEL	
	SERVICES PROPOSES - FRAIS ANNEXES	Av. R.I* en EUROS	Ap. R.I* en EUROS	Av. R.I* en EUROS	Ap. R.I* en EUROS
<b>NOS ACCOMPAGNEMENTS</b>	MAINTIEN À DOMICILE (tarif à l'heure)	<b>24,50 TTC</b> 23,22 HT	12,25 TTC	<b>25,50 TTC</b> 24,17 HT	12,75 TTC
	MAINTIEN À DOMICILE AVEC UNE ALLOCATION PERSONNALISEE Bénéficiaire d'un plan d'aide APA financé à 100% par le département	<b>21,00 TTC</b> 19,91 HT	10,50 TTC	<b>21,00 TTC</b> 19,91 HT	10,50 TTC
	MAINTIEN À DOMICILE AVEC UNE ALLOCATION PERSONNALISEE Bénéficiaire d'un plan d'aide APA financé entre 0% et 99% par le département avec une participation complémentaire au prorata de votre restant à charge APA	<b>24,50 TTC</b> moins % de prise en charge département jusqu'à <b>21,00€ TTC</b> De 23,22 à 19,91 HT	De 12,25 à 10,50 TTC	<b>24,50 TTC</b> moins % de prise en charge département jusqu'à <b>21,00€ TTC</b> De 23,22 à 19,91 HT	De 12,25 à 10,50 TTC
	AIDE HUMAINE COMPENSATION DU HANDICAP Bénéficiaire d'un plan d'aide PCH financé par le département	<b>20,50 TTC</b> 19,43 HT	10,25 TTC	<b>20,50 TTC</b> 19,43 HT	10,25 TTC
	AIDE HUMAINE COMPENSATION DU HANDICAP (tarif à l'heure)	<b>24,50 TTC</b> 23,22 HT	12,25 TTC	<b>25,50 TTC</b> 24,17 HT	12,75 TTC
	TOUTES INTERVENTIONS DE NUIT ENTRE 22H ET 7H (Tarif à l'heure)	<b>24,50 TTC</b> 23,22 HT	12,25 TTC	<b>25,50 TTC</b> 24,17 HT	12,75 TTC
<b>FRAIS ANNEXES</b>	FORFAIT CFT (Contribution Frais de Transport)	<b>3,00 TTC</b> 2,84 HT	1,50 TTC	<b>3,00 TTC</b> 2,84 HT	1,50 TTC
	INDEMNITES KILOMETRIQUES (au km)	<b>0,60 TTC</b> 0,57 HT	-	<b>0,60 TTC</b> 0,57 HT	-
		REGULIER		PONCTUEL	
	SERVICES PROPOSES - FRAIS ANNEXES	Av. R.I* en EUROS	Ap. R.I* en EUROS	Av. R.I* en EUROS	Ap. R.I* en EUROS
<b>AIDE AU QUOTIDIEN</b>	GARDE D'ENFANTS (tarif à l'heure)	<b>24,50 TTC</b> 22,27 HT	12,25 TTC	<b>25,50 TTC</b> 23,18 HT	12,75 TTC
	MÉNAGE (tarif à l'heure)	<b>24,50 TTC</b> 22,27 HT	12,25 TTC	<b>25,50 TTC</b> 23,18 HT	12,75 TTC
	MÉNAGE PLUS (tarif à l'heure)	<b>28,00 TTC</b> 25,20 HT	14,00 TTC	<b>30,00 TTC</b> 27,00 HT	15,00 TTC
<b>FRAIS ANNEXES</b>	FORFAIT CFT (Contribution Frais de Transport)	<b>3,00 TTC</b> 2,73 HT	1,50 TTC	<b>3,00 TTC</b> 2,84 HT	1,50 TTC
	INDEMNITES KILOMETRIQUES (au km)	<b>0,60 TTC</b> 0,55 HT	-	<b>0,60 TTC</b> 0,57 HT	-

\* Av. R.I : Avant réduction d'impôts // \* Ap.R.I : Après réduction d'impôts

## CONDITIONS

AIDE@VENIR étant déclarée et agréée par l'Etat, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes dépensées (plafond compris entre 12 000 à 20 000€ par an selon votre situation familiale ; selon loi fiscale en vigueur ; art.199 sexdecies du Code Général des Impôts).

- Frais d'adhésion : Aucun
- Frais de gestion administrative : 7,42€ HT soit 8,90€ TTC (envoi des documents par courrier postal)
- Frais de gestion règlement par CESU: 2,73 € HT | 3,00€ TTC

AIDE@VENIR intervient en mode prestataire pour une durée minimale d'intervention de 2 heures.

### Conditions et modes de paiement acceptés :

- Prélèvement
- Chèque bancaire
- Virement
- Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancés ( par exemple : Chèque domicile, tickets Cesu, Cesu Sodexo,...).

## DEVIS & CGS

Nous remettons gratuitement un devis personnalisé au client à qui nous proposons une prestation ou un ensemble de prestation dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au client qui nous en fait la demande. Les conditions générales de services sont disponibles sur simple demande.

La signature d'un devis vaut acceptation de ces dernières.

# COMPRENDRE NOS TARIFS

**Notre objectif :** Préserver l'autonomie, les capacités des personnes et les accompagner au quotidien !

## Nos ambitions :

- Évaluer et co-construire un plan de préservation des capacités et de l'autonomie des personnes ;
- Accompagner le quotidien des personnes fragiles par des équipes de professionnel de proximité ;
- Se coordonner avec l'ensemble des personnes qui gravitent autour de la personne accompagnée ;
- Faire progresser nos pratiques pour améliorer le quotidien des personnes aidées et des aidants.

## Une organisation en phase avec une volonté commune :

- Le bénéficiaire au centre ;
- L'équipe d'intervenant.es se coordonne avec l'ensemble des personnes autour – famille, proches, acteurs médicaux, paramédicaux, et sociaux ;
- D'épauler les équipes par des Responsable Secteur qualifié.e.s pour faire évoluer les pratiques et rôles ;
- Une équipe de co-direction assure le respect des cadres d'intervention et garantie l'engagement et les moyens.

## Le cadre



Respecter les attentes de tou.te.s nos bénéficiaires



Respecter la loi et droit du Travail



Respecter l'équilibre économique

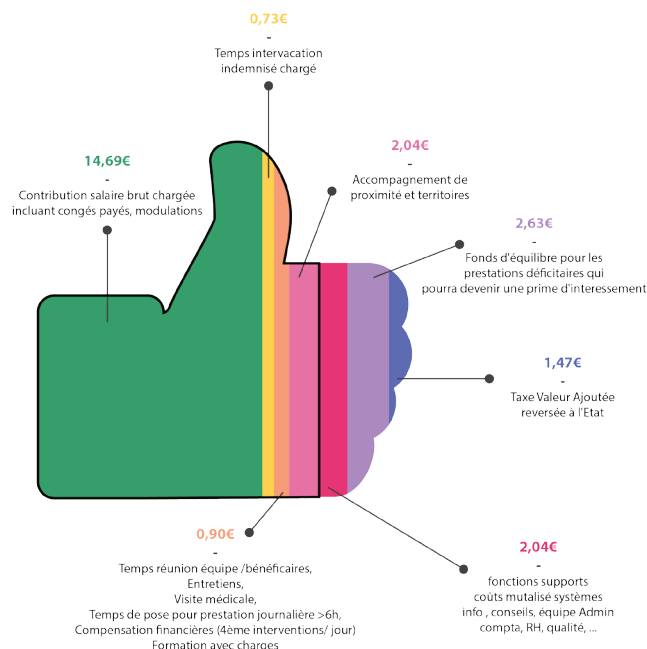


Etre bienveillant  
Considérer toutes les personnes et  
donner du sens aux actions de chacun

Nous sommes persuadés que la valorisation de nos métiers du grand âge et de l'autonomie passent par une professionnalisation de nos équipes et par une reconnaissance économique.

Depuis 2018, nous avons fait le choix de rémunérer au-delà de la convention collective pour marquer la reconnaissance de qualification de plus de 50% de nos collègues auxiliaires de vie.

Aussi nous avons fait le choix d'assurer une tarification qui nous permet d'être à l'équilibre économique et social



## UNE RÉPARTITION JUSTE

Sur la base d'un tarif à 24,50€ TTC

**75%**

revient aux intervenant.e.s et équipes accompagnant de proximité